

**Direction des soins, Fiche de poste cadre de santé en EHPAD**

Rédacteur : C. PODVIN, Cadre de pôle
Approbateur : V. BURG, Coordonnatrice Générale des Soins

Document validé le 09/10/2024

1. Identification du poste

Cadre de santé.

2. Cadre légal

- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Décret n° 2012 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 26 décembre 2012 relatif à l'échelonnement du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Fiche métier des encadrants d'unités de soins et d'activités paramédicales (répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie fonction publique hospitalière)
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- ANESM et HAS

3. Zone de responsabilité

L'équipe paramédicale du ou des EHPAD en charge.

Les autres métiers comme animateur, ASH hôtelière, ECEM et lingère, les ouvriers spécialisés.

4. Spécificités du poste

- Organiser l'activité de soins et des prestations associées.
- Organiser l'activité médico-sociale (Taux d'Occupation, commission départementale).
- Manager l'équipe et coordonner les moyens d'un service médico-social en veillant à l'efficacité et à la qualité de la prise en soin et de l'accompagnement du lieu de vie des résidents.
- Développer la culture du signalement et gérer les risques de maltraitance.
- Développer les compétences individuelles et collectives.
- Participer à la gestion médico-économique du pôle.
- Accompagner le résident et sa famille tout au long du séjour.
- Participer au conseil de vie sociale.

5. Liaisons hiérarchiques

Directions des soins, cadres de pôle et cadres supérieurs de santé.

**Direction des soins, Fiche de poste cadre de santé en EHPAD**

6. Liaisons fonctionnelles

- Chefs de pôle, médecins chef de service, médecins, internes
- Cadres de santé de l'établissement
- Les directions fonctionnelles (DEPA).

7. Contenu du poste

7.1. Animation et encadrement des équipes

- Gérer le personnel de jour et de nuit de l'établissement en veillant à ce que les effectifs soient en adéquation avec les besoins de la structure.
- Assurer la gestion des équipes au quotidien : temps de travail, absences, périodes de repos et congés dans le respect de la législation et intégrer les données dans l'outil informatique de gestion du temps.
- Adapter les ressources humaines et gérer les compétences.
- Apporter un appui technique ou de l'écoute au personnel placé sous sa responsabilité.
- Transmettre l'information entre les directions et les professionnels.

7.2. Contrôle et évaluation de la qualité

- Développer une culture de la bienveillance.
- Développer une réflexion éthique.
- Promouvoir une dynamique qualité (audit, satisfaction des usagers, suivi des plaintes et réclamation en lien avec la CDU, revue des EI, CREX...).
- Garantir la sécurité de la prise en soin des résidents.
- Assurer le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité des personnes et des locaux.
- Veiller au bien-être du résident et à la qualité d'accueil au regard des recommandations des bonnes pratiques.
- Favoriser l'amélioration continue de la qualité des soins et de vie: respect des droits de la personne accueillie (charte).
- S'assurer du bon fonctionnement des installations, collaborer au suivi des prestations de maintenances.
- Réaliser un bilan annuel d'activité.
- Mettre en place et veiller à l'utilisation des outils de soins.
- S'assurer du respect des procédures en lien avec le circuit du médicament.
- Être responsable de l'application des prescriptions médicales des médecins traitants et du médecin coordinateur par l'équipe.
- Suivre l'évolution des techniques médicales de la discipline et favoriser leur développement.
- Contribuer à la bonne gestion de l'occupation (Sous-commission locale et commission départementale, Visite de préadmission et accueil)

**Direction des soins, Fiche de poste cadre de santé en EHPAD****7.3. Recherche en soins et enseignement**

- Favoriser les axes de recherche dans les structures pour optimiser l'accompagnement des résidents, et de leurs proches.
- Développer le lieu de vie et le concept d'hébergement.
- Elaborer des interventions pédagogiques et les dispenser : animation.
- Être garant d'un encadrement de qualité des étudiants et élèves.
- S'informer de l'évolution de la législation et s'assurer de la transmission.
- S'assurer de l'intégration et de l'encadrement des nouveaux personnels.
- Identifier les besoins de formation des agents placés sous sa responsabilité.

7.4. Coordination des activités avec les autres unités

- Coordonner les activités et les projets paramédicaux en collaboration avec le médecin coordinateur et le cadre de pôle.
- Gérer l'absentéisme en collaboration avec les autres structures du pôle si gestion interne impossible.
- Participer aux réunions de service et de coordination des soins.
- S'impliquer dans la démarche d'évaluation (PATHOS, GIR et évaluation externe).
- Participer aux commissions et aux groupes de travail transversaux et copil (CLIN, CSIRMT, identitévigilance, gestions des risques, dossier de soins informatisé, bientraitance, animation, comité éthique etc.).

7.5. Conception et mise en œuvre de projet

- Décliner les actions du projet de soins en lien avec le projet d'établissement et le projet médico-social.
- Etablir les objectifs de la structure.
- Organiser le séjour du résident, son projet de soins et son projet d'accompagnement personnalisé.
- Veiller à la coordination des soins en amont et en aval pour garantir la continuité des soins.

7.6. Activités éventuelles

- Intervenir dans les instituts de formation en soins infirmiers.
- Participer à des jurys de sélection, d'examens ou de recrutement.
- Participer au réseau ville-hôpital.

8. Conditions de travail

- Agent à temps complet, repos fixe de jour.
- Semaine de 39 h, récupération de 19 RTT à l'année.
- Astreinte cadre selon planning établi par le cadre supérieur responsable RH.

**Direction des soins, Fiche de poste cadre de santé en EHPAD****9. Niveaux et compétences requis****9.1. Connaissances requises**

- Management et animation d'équipes
- Communication/relations interne
- Droit des usagers du système de santé
- Ethique et déontologie professionnelle
- Evaluation de la charge de travail
- Gestion administrative, économique et financière
- Management
- Méthodes de recherche en soins
- Méthodologie d'analyse de situation
- Organisation du travail
- Santé publique
- Soins
- Gériologie
- Stratégie et organisation du travail/conduite du changement.

9.2. Qualités professionnelles

- Positionnement, management assertif
- Gestion des conflits individuels et collectifs
- Être leader pour rallier l'équipe autour de projets d'intérêts communs
- Loyauté.

9.3. Qualités personnelles

- Sens de l'organisation, de l'animation
- Disponibilité, capacité d'écoute et d'empathie.

9.4. Formations

- Diplôme de cadre de santé
- Master de management de la santé ou gestion des établissements sanitaires
- DU de gériologie